

# SOMMAIRE EXÉCUTIF – 2<sup>e</sup> MISE À JOUR PGMR MRC DE LOTBINIÈRE

## MISE EN CONTEXTE

Le dernier Plan de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR) de la MRC de Lotbinière, adopté en 2016, visait à couvrir les années 2015-2019. **Selon les règlements, un projet de PGMR doit être adopté par résolution du conseil de la MRC avant la date du 5<sup>e</sup> anniversaire du PGMR actuellement en vigueur. Ainsi, le conseil de la MRC de Lotbinière devait adopter un projet de PGMR avant le 16 octobre 2021.**

La MRC de Lotbinière a ainsi entrepris en juin 2020 la deuxième révision de son PGMR. Cette révision s'est basée sur le nouveau plan d'action gouvernemental créé dans le contexte de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles initialement publiée en 2011 et comportant 23 actions coordonnées par RECYC-QUÉBEC pour la période de 2019 à 2024.

Le présent projet de PGMR constitue donc la mise à jour 2019 du PGMR de la MRC de Lotbinière. En plus des municipalités de la MRC de Lotbinière, le territoire de planification comprend quatre municipalités de la MRC de Bécancour, soit les municipalités de Deschailions-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise, ainsi qu'une municipalité de la MRC de l'Érable, soit la municipalité de Villeroy (ajoutée en 2021). Cette dernière représente un ajout par rapport au dernier PGMR.

## INVENTAIRE

Les mêmes méthodologies de collecte de données et de calcul ont été utilisées afin de favoriser la comparaison des résultats entre les inventaires de 2013 et 2019. Les mêmes secteurs ont également été utilisés, soit le secteur résidentiel, des industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD). Comme le projet de PGMR présente les détails de chaque secteur ainsi que les analyses comparatives par catégorie, voici le résumé des résultats de l'inventaire.

Type de matières	2013			2019			Évolution		
	Quantité (t)		Taux	Quantité (t)		Taux	2013-2019		
	Récupérées	Générées	perform.	Récupérées	Générées	perform.	Perform.	Récupérées	Générées
Résidentiel	13 754	20 764	66,20%	10 736	18 852	56,90%	-9,30%	-21,90%	-9,20%
ICI	11 451	24 462	46,80%	19 138	34 438	55,60%	8,80%	67,10%	40,80%
CRD	11 898	15 383	77,30%	13 746	17 748	77,50%	0,10%	15,50%	15,40%
<b>TOTAL</b>	<b>37 103</b>	<b>60 608</b>	<b>61,20%</b>	<b>43 619</b>	<b>71 038</b>	<b>61,40%</b>	<b>0,20%</b>	<b>18%</b>	<b>17%</b>

La diminution de performance du secteur résidentiel peut représenter la modification des habitudes de consommation des citoyens qui portent une plus grande attention à la quantité de produits consommés et/ou au meilleur tri qui est fait lorsqu'ils disposent des matières résiduelles (bonne matière dans le bon bac). La mise en marche de la plateforme de compostage devrait aider à ce secteur. Quant à l'amélioration du secteur ICI, elle est due à l'amélioration de la récupération des matières organiques, bien que le recyclage y soit relativement stable. Finalement, la performance du secteur CRD a légèrement augmenté grâce à l'amélioration de la performance de récupération du bois.

La performance globale des municipalités impliquées dans le PGMR a légèrement augmenté et bien que la population du territoire a aussi augmenté, **il est intéressant de souligner que la quantité de matières enfouies par habitant a diminué, passant de 459 à 435 kg/pers/an.** Le résultat 2019 est déjà inférieur à

la prochaine cible de 525 kg ou moins du plan d'action gouvernemental. Malgré tout, il sera toutefois possible de continuer à améliorer ce résultat grâce aux actions contenues dans le plan d'action.

## PLAN D'ACTION 2022-2028

À la suite de l'adoption de la Loi modifiant la LQE en mars 2017, le PGMR doit maintenant être révisé sept ans après son entrée en vigueur. Cependant, le conseil de la MRC devra adopter par résolution un autre projet de PGMR cinq ans après l'adoption de la présente mise à jour. Les deux années supplémentaires permettront de couvrir la période de transition. Ainsi, cette nouvelle mise à jour couvrira les années 2022-2028. Le plan d'action a été mis à jour à partir des données de l'inventaire. Il a été constaté qu'avec la complétion de la plateforme de compostage, les municipalités du territoire d'application auront toutes les infrastructures majeures pour optimiser la gestion de leurs matières résiduelles. Avec notamment trois écocentres, un lieu d'enfouissement technique, une Ressourcerie, des collectes régulières des trois matières (déchets, compost et recyclage) sur le territoire, la MRC de Lotbinière devra maintenir ses services tout en les faisant connaître davantage à la population afin d'inciter les citoyens et les ICI à adopter les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles.

**Le plan d'action 2022-2028 propose 36 actions** concrètes avec des cibles ambitieuses, mais réalistes, afin d'atteindre et dépasser les objectifs. Voici quelques mesures proposées :

- Mesure 4 : Améliorer la gestion des matières recyclables pour l'ensemble des ICI du territoire d'application, tout type confondu (ex.: bureaux, magasins, campings, usines, etc.) et proposition de ressource terrain.
- Mesure 6 : Mise en marche et opération de la plateforme de compostage gérée par la MRC.
- Mesure 7 : Étendre la collecte des matières organiques putrescibles à l'ensemble du territoire.
- Mesure 11 : Maintenir l'offre de service en place pour la gestion régionale des boues des fosses septiques résidentielles et encourager l'adhésion des municipalités pour que le service couvre 100% du territoire.
- Mesure 31 : Élaborer un plan de communication détaillé afin de sensibiliser les citoyens à une meilleure gestion des matières résiduelles sur le territoire en intégrant les différents médias disponibles.

**La dernière mesure, soit le plan de communication détaillé, sera la clé du succès pour le prochain PGMR puisque les messages doivent être répétés plusieurs fois afin de changer les habitudes.** Aussi, la connaissance accrue des matières résiduelles générées par les ICI permettra d'améliorer leur gestion.

Le budget total réparti sur sept ans pour réaliser ces actions se retrouve dans le tableau suivant.

Coûts annuels prévus (\$/an)							Grand Total
2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
755 300 \$	762 300 \$	1 208 800 \$	742 800 \$	742 300 \$	742 300 \$	742 300 \$	5 696 100 \$

Le budget du PGMR de 2016 représentait une somme totale de 5 510 950 \$ répartie sur cinq ans. Ainsi, bien que les budgets soient similaires, celui du plan d'action 202-2028 est réparti sur deux ans de plus.

La MRC de Lotbinière dispose d'un projet de PGMR réaliste, pertinent et à l'intérieur de ses moyens financiers. La clé du succès sera la mise en place et le suivi des actions, ce qui est déjà bien fait, ainsi que la communication fréquente avec les citoyens pour leur faire participer à l'optimisation des services.